



Villeneuve d'Ascq, le 7 mai 2021

AVIS DE CONVOCATION POUR L'AG 2021 « A HUIS CLOS »

Madame, Monsieur, cher(e) Syndicataire,

Compte tenu du contexte sanitaire, nous vous informons que l'Assemblée Générale Ordinaire se tiendra en distanciel dans le respect des règles, comme l'autorise l'ordonnance n° 2020-1497 du 2 décembre 2020 et le décret n° 2020-1614 du 18 décembre 2020

Dans la pratique, vous recevrez via votre adresse email, le 29 mai 2021 au plus tard, un lien Internet qui vous permettra de procéder au vote des résolutions ci-dessous. Le modèle du vote Internet 2020 a bien fonctionné, nous réutiliserons le même pour 2021. Ce vote Internet prend 2 minutes.

Même si chaque vote sur Internet sera unitairement tracé et enregistré ; pour éviter toute erreur ou anomalie, nous vous invitons à suivre scrupuleusement les recommandations du vote.

Un seul vote par LOT et par Résolution, tout double vote (voire plus) entraînera l'annulation du vote de la Résolution.

Le vote par Internet sera ouvert du 29 mai 2021 au 6 juin 2021.

En attendant l'ouverture du vote :

Nous recherchons :

1. deux scrutateurs pour valider les votes. A défaut de volontaires, le Président, conformément aux statuts, en nommera 2 d'office. Les scrutateurs pourront suivre le déroulement du vote, le contrôle des données récoltées, le comptage des voix et la signature du PV de l'AG.
2. des candidats pour devenir Membres du Conseil Syndical. Vous renverrez par tout moyen votre déclaration de candidature, dont un modèle est joint, à Isabelle NAJBERG (isabelle.najberg@gmail.com).

Questions/réponses écrites :

Les questions écrites sont à faire parvenir au plus tard le 21 mai 2021. Elles sont à adresser au secrétariat isabelle.najberg@gmail.com. Les questions/réponses seront consultables sur le site www.brigode5.fr

Pour un vote avisé et serein, veuillez consulter les documents relatifs aux résolutions et à l'AG, en PJ de ce mail et sur notre site web : <https://www.brigode5.fr/282-ag-2021-documents.html>

Le Conseil Syndical,



RESOLUTIONS A VOTER

RESOLUTION N° 1 : DESIGNATION DES SCRUTATEURS

*Sont désignés en qualité de scrutateurs : noms, prénoms, lots, des 2 scrutateurs
(Une fois les 2 scrutateurs connus, leur noms seront intégrés dans le formulaire de vote et consultables sur le site web 6 jours avant le vote).*

Vous pouvez envoyer votre candidature pour ce rôle au plus tard le 21 mai 2021.

RESOLUTION N° 2 : QUITUS DES COMPTES DE L'EXERCICE DU 01/01/2020 AU 31/12/2020

L'Assemblée Générale approuve en leur forme, teneur imputation et répartition, les comptes des charges et de produits de l'exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020, comptes qui ont été adressés à chaque syndicataire. Les budgets non dépensés sont reportés au crédit de l'année suivante.

RESOLUTION N°3 : APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL RELATIF A LA PERIODE DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

L'Assemblée Générale décide de fixer le budget prévisionnel des dépenses de l'Association pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021 à un montant de 84875 €, la cotisation de base de la part étant de 430 €, auxquels s'ajouteront 35€ pour participation aux dépenses de l'UNION et 40€ au titre de la télédistribution pour les lots raccordés.

RESOLUTION N° 4 : SYSTEME DE VIDEO-PROTECTION

L'Assemblée Générale approuve la mise en place d'un système de vidéo-protection au niveau de l'avenue de Brigade.

Le coût mensuel de cette installation, 250€, sera financé en 2021 par les réserves de l'ASL. Des membres du Syndicat sont autorisés à accéder aux vidéos dans le cadre réglementaire de la CNIL et du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données).

RESOLUTION N° 5 : ETUDE POUR LA RENOVATION DES VOIRIES

L'Assemblée Générale approuve la réalisation d'une étude pour la rénovation des voiries de Brigade5 (avenue principale, voies secondaires, parkings) par un bureau d'étude spécialisé.

Le coût de cette étude, 15000€, sera financé par les réserves de l'ASL.

Elle se déroulera en trois phases sur 3 mois :

- *diagnostic complet des chaussées (relevés visuels et carottages)*
- *avant-projet afin de faire les choix techniques de rénovation*
- *étude dite de projet en vue de chiffrer les travaux à réaliser et définir un calendrier nous permettant ainsi de planifier les réalisations et les dépenses associées.*



RESOLUTION N°6 : ELECTION DES NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL SYNDICAL

Sont élus Membres du Conseil Syndical de l'ASL Brigade 5 pour un mandat de trois années. (Une fois les candidats connus, leur noms seront intégrés dans le formulaire de vote et consultables sur le site web 6 jours avant le vote).

Le conseil syndical peut se composer de 15 membres au maximum. A ce jour, il se compose de 13 personnes physiques, 1 mandats à échéance (Isabelle NAJBERG)). Il y a 3 postes à pourvoir.

RESOLUTION N° 7 : RESPECT DES CAHIERS DES CHARGES

L'Assemblée Générale des membres de l'Association Syndicale Libre de Brigade 5 (ASLB5), donne pouvoir pendant une période d'un an au syndicat de l'ASLB5 d'ester en justice contre tout membre de l'ASLB5 qui ne respecterait pas les termes du cahier des charges de l'ASLB5 en ce qui concerne les règles de constructions, d'agrandissement ou d'adjonction d'équipements extérieurs des maisons individuelles ou bâtiments collectifs. Avant d'engager toute procédure, le syndicat devra en informer l'ensemble des membres de l'ASLB5 et expliquer les motifs de la procédure.

RESOLUTION EXTRAORDINAIRE N° 8 : MISE EN CONFORMITE DES STATUTS DE L'ASLB5

L'Assemblée Générale prend acte de la mise en conformité des statuts de l'ASLB5 suite à la modification de l'adresse du siège social de l'ASLB5. Date de parution au JO : 26 janvier 2021

Annonce Préfecture du Nord : Mise en conformité des statuts avec l'ordonnance n° 2004-632 du 1er juillet 2004 et le décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance précitée relative aux ASL Siège social : 330, avenue de Brigade, 59650 Villeneuve d'Ascq. Transféré à la nouvelle adresse : 312, avenue de Brigade, 59650 Villeneuve d'Ascq. Date de délivrance du récépissé : 13 janvier 2021

RESOLUTION EXTRAORDINAIRE N° 9 : MISE EN CONFORMITE DES STATUTS DE L'UNION

L'Assemblée Générale prend acte de la mise en conformité des statuts de l'UNION des ASL de Brigade. Date de parution au JO : 29 décembre 2020

Annonce Préfecture du Nord : Mise en conformité des statuts avec l'ordonnance n° 2004-632 du 1er juillet 2004 et le décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance précitée relative aux ASL. Siège social : 279, avenue de Brigade, 59650 Villeneuve d'Ascq. Date de délivrance du récépissé : 9 décembre 2020.



Assemblée Générale 2021 « à huis clos »

**DECLARATION DE CANDIDATURE AUX FONCTIONS DE MEMBRES DU
CONSEIL SYNDICAL**
(À remettre à la secrétaire, au plus tard le 21 mai 2021)

Je soussigné :

Propriétaire du lot n° du domaine de « Brigade 5 »

Déclare faire acte de candidature aux fonctions de membre du Conseil Syndical de Brigode 5, et demande en conséquence que cette candidature soit soumise à la décision de la prochaine assemblée organisée à la date sus indiquée.

Fait à Villeneuve D'Ascq
Le 2021

Signature :

Déclaration à faire parvenir à :

Isabelle Najberg, adresse : 312 avenue de Brigode, 59650,
tél : 06 83 18 79 29,
email : isabelle.najberg@gmail.com



Assemblée Générale 2021 « à huis clos »

POUVOIR de VOTE

Je soussigné :

Demeurant :

Propriétaire du lot n° :

(1) Donne pouvoir à :

de me représenter au vote Internet de l'Assemblée Générale 2021 de l'Association Syndicale Libre de Brigade.

Fait à Villeneuve d'Ascq
Le2021

Signature :

Faire précéder de la mention « bon pour pouvoir »
Pouvoir à faire parvenir à :

Isabelle Najberg, adresse : 312 avenue de Brigode, 59650,
tél : 06 83 18 79 29,
email : isabelle.najberg@gmail.com